

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'activité des services municipaux maintenue

**Suite aux annonces du Président de la République le 31 mars et à leurs applications au sein des services de la Ville, de nouvelles dispositions sont mises en place pendant 4 semaines, du 6 avril au 3 mai 2021.**

Une grande partie des services reste en activité, en télétravail pour les missions qui le permettent. Les accueils physiques et téléphoniques sont maintenus et adaptés en fonction des publics (usagers, prestataires, etc.). Les services techniques (propreté urbaine, espaces verts, patrimoine bâti, voirie) et les services à vocation sociale comme Intervalle, continuent leurs missions.

#### **– Vie scolaire & périscolaire, Petite enfance, Jeunesse et animation socioculturelle**

Du 6 au 26 avril, les écoles (et accueils périscolaires), les crèches et les centres de loisirs seront fermés au grand public selon les dispositions nationales. Comme lors du premier confinement, un accueil y sera assuré pour les personnels prioritaires définis par l'État. À cette liste s'ajoutent les enfants des personnels de la Ville d'astreinte, des agents et personnels œuvrant dans les centres de vaccination, des chauffeurs de transports publics (SIBRA), des agents de collecte d'ordures ménagères, des agents de production et de distribution d'eau potable, des agents municipaux nécessaires à une activité de service public et n'ayant pas de moyen de garde.

L'accueil des publics fragiles est maintenu par les services de la jeunesse.

#### **– Culture**

Le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) dispensera des cours à distance du 6 au 9 avril. Toutes les activités cesseront pendant les vacances scolaires. Certains cours pour les filières préparatoires pourront éventuellement être organisés en présentiel après les vacances (décret à venir).

Les médiathèques (sauf celle de la Prairie) restent ouvertes selon les normes d'accueil déjà mises en place.

Les équipements restent fermés dans l'attente de nouvelles mesures, mais les équipes des théâtres, salles de spectacles, lieux d'exposition, musées de la Ville continuent leurs activités et préparent, en coulisse, la prochaine saison culturelle.

## **\_ Restauration municipale**

La production des repas est regroupée sur un seul site qui assurera la livraison aux crèches, écoles, centres de loisirs restés ouverts pour les enfants des personnels prioritaires, aux seniors (portage de repas) et aux EHPAD du Grand Annecy.

## **\_ Sports**

Les activités sportives municipales sont supprimées. Avec la cessation des parcours d'Éducation Physique et Sportive (EPS), les équipements sportifs seront fermés. Une précision doit être apportée par l'Etat pour les activités des sportifs de haut niveau, des personnes porteuses d'un handicap et pour certaines dérogations.

## **\_ Le centre de vaccination de Cap Périaz**

En fonction des annonces du gouvernement, les capacités du centre devraient être développées. Les besoins en personnel augmenteront et des agents de la Ville pourront être mobilisés.

>> [Plus d'infos sur annecy.fr rubrique Covid-19](#)

